SYNDICAT MIXTE
DE GESTION FORESTIERE
DU VAL DE METZ

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot*
*10, rue de l'Abbé Jacquat*
*57130 ANCY-DORNOT*
Tel 03 87 30 90 26

# REUNION DU COMITE SYNDICAL
## Mercredi 05 mars 2025 à 18 heures

Nombre de conseillers élus : 30
Conseillers en fonction : 30
Conseillers présents ou représentés : 20

**Séance du : 05 mars 2025**
**Convocation adressée le : 19 février 2025**

Le Comité s'est réuni le 05 mars 2025 à 18 heures 00 minutes à la salle Lucienne Mondon de la commune d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 19 février 2025, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

**Présents :**
Mesdames : Béatrice PETERLINI – Monique HECKER – Martine MONNIER – Nathalie DAMIEN – Gaëlle BRUCKMANN – Martine CHENET – Nicole COLLET
Messieurs : Claude JANIN – Bastien FROTEY – Raymond LECLERRE – Philippe AMBROISE – Marc BIAGIOLI – Martial SPICK – Éric KNOPPIK – Daniel DEFAUX – Philippe PATCHINSKY – Guy POUGET – Emmanuel BOUDOT – Yannick GROUTSCH – Fabrice LECLAIRE

**Absents excusés :**
Madame Laëtitia MEYER et Messieurs Lionel DERHAN et Georges KRAUS

**Secrétaire de séance :** Béatrice PETERLINI

**Assistaient également :** Vincent BOUVIN et Aurélien CARLIER (agents ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents**.**

Aurélien CARLIER et Vincent BOUVIN dressent un état d'avancement des travaux en cours sur les forêts du syndicat.

## I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Béatrice PETERLINI est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

## II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part des délégués sur la tenue des comptes.

## III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Sous la présidence de Madame Béatrice PETERLINI, Vice-Présidente, le Comité Syndical examine les comptes administratifs 2024 qui s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 76 480,05 €
- Dépenses : 95 368,88 €
- Résultat reporté d'excédent 2023 : 36 643,64 €

**Soit un résultat excédentaire de 17 754,81 €** (recettes – dépenses + excédent reporté)

Section d'investissement :

- Recettes : 19 568,99 €
- Dépenses : 7 709,64 €

- Résultat reporté de déficit 2023 : 19 568,99 €

**Soit un résultat déficitaire de 7 709,64 €** (recettes – dépenses + déficit reporté)

Report des restes à réaliser :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

**Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un besoin de financement de 7 709,64 €.**
(RAR dépenses – RAR recettes + déficit investissement)

Hors de la présence du Président, le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif du budget principal 2024.

## IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Après avoir entendu le compte administratif 2024 et pris connaissance des dépenses, des recettes et des restes à réaliser de la section d'investissement, le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

- **Section investissement recettes, au compte 1068, la somme de 7 709,64 €**

- **Section investissement dépenses, au 001, le déficit d'investissement, soit 7 709,64 €**
- **Section de fonctionnement recettes, ligne 002, le surplus d'excédent de fonctionnement, soit 10 045,17 €**

## V. PARTICIPATION DES COMMUNES 2025

Afin de permettre la réalisation de travaux d'entretien indispensables et nécessaires et comme abordé lors du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 29 janvier dernier, il est nécessaire de solliciter une participation des communes aux dépenses du Syndicat.

Le président propose une participation à hauteur de 25€/ha au prorata de la surface boisée de chaque collectivité, représentant une contribution totale de 25 129,84 € pour l'exercice 2025.

La répartition s'établit ainsi :

| Collectivités | Surfaces (ha) | Participation 2025 (25€/ha) |
|---|---:|---:|
| Cne ANCY-DORNOT | 381,4019 | 9 535.05 € |
| Cne ARS sur MOSELLE | 133,8064 | 3 345.16 € |
| Cne BRONVAUX | 25,6033 | 640.08 € |
| Cne CHATEL SAINT GERMAIN | 150,3698 | 3 759.25 € |
| Cne JUSSY | 69,9081 | 1 747.70 € |
| Cne LESSY | 46,0244 | 1 150.61 € |
| Cne LORRY LES METZ | 15,9244 | 398.11 € |
| Cne METZ | 22,8481 | 571.20 € |
| Cne MONTOIS LA MONTAGNE | 72,9512 | 1 823.78 € |
| Cne NORROY LE VENEUR | 28,3788 | 709.47 € |
| Cne PLAPPEVILLE | 6,2047 | 155.12 € |
| Cne REZONVILLE-VIONVILLE | 16,681 | 417.03 € |
| Cne ROZERIEULLES | 21,6188 | 540.47 € |
| Cne SCY CHAZELLES | 4,6913 | 117.28 € |
| Cne VAUX | 8,7814 | 219.54 € |
| TOTAL | 1005,1936 | 25 129.84 € |

Après avoir débattu, à 2 voix contre, 2 abstentions et 16 voix pour, le conseil syndical :

- Accepte la proposition du président,
- Valide la participation des communes pour 2025 à 25€/ha, au prorata de la surface boisée de chaque collectivité,
- Décide d'inscrire la somme de 25 129,84 € au budget 2025 en recettes de fonctionnement.

## VI. BUDGET 2025

Après présentation, par Martial SPICK, Président, les membres du Conseil Syndical l'acceptent à l'unanimité.

Celui-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 118 811,01 €
- Section d'investissement : 43 509,64 €

## VII. **DIVERS**

- Le Président rappelle que, conformément aux statuts du syndicat forestier approuvé en date du 10 novembre 2021, les travaux relatifs à la sécurisation sont à la charge des communes concernées : « Les travaux hors sylviculture seront intégralement pris en charge par les collectivités membres ».
  Le budget est calculé au plus juste, les travaux sont justifiés, contrôlés et décalés quand cela peut être possible.
  Le syndicat ne peut pas supporter les frais de sécurisation.
  Les recettes engendrées par ces travaux sont, elles, souvent minimes. Elles sont donc reversées au syndicat.

- Le Président informe les délégués d'une possibilité de subvention attribuée sur des travaux effectués sur du jeune peuplement afin d'entretenir une diversité.

- Une question est également posée sur le prix du marché du bois. Les gardes forestiers indiquent que le prix du Bois Industrie reste très fort. Le frêne et le chêne se vendent très bien mais la demande pour ce dernier est en baisse. La qualité vendue est également en baisse.
  Les prix mondiaux bougent beaucoup compte tenu des événements mondiaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.